



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Moselle

Question écrite n° 5482

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que le rayonnement de l'université de Metz est indispensable pour le redéploiement économique de la Lorraine du Nord. Or, comme toutes les jeunes universités, celle de Metz rencontre des difficultés de croissance. En effet, ses moyens en locaux et en personnel n'ont pas suivi l'évolution de ses effectifs. Ces problèmes sont ressentis avec d'autant plus d'acuité que l'université de Metz répond à un besoin véritable pour une population de plus d'un million d'habitants, et non pas à une simple convenance géographique. Il serait donc essentiel de l'incorporer au nombre de celles qui seront prioritaires pour la construction de nouveaux locaux et la création de postes d'enseignants et de personnes ATOS. En outre, indépendamment des dotations supplémentaires, il est inadmissible que certaines universités aient un taux d'encadrement supérieur à 100 p 100 ou plus, alors que d'autres sont largement sous-encadrées. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne serait pas possible de redistribuer équitablement les moyens existants entre toutes les universités. Par ailleurs, trop d'enseignants, nommés à Metz à la suite d'une promotion de grade ou d'une titularisation n'y font qu'un passage transitoire. N'ayant que quelques heures hebdomadaires d'enseignement, ils conservent leur domicile en région parisienne et ils ne coopèrent pas normalement à la vie de l'université. Dès que possible, ils demandent leur mutation et ils ne sont pas toujours remplacés, ce qui aggrave encore la pénurie de postes. Des mesures sont indispensables pour remédier à cette situation. Il souhaiterait donc qu'il lui indique les mesures qu'il entend prendre afin d'apporter une solution aux besoins en locaux et en personnel de l'université de Metz.

Texte de la réponse

Reponse. - Le sous-encadrement de l'université de Metz a retenu l'attention des autorités ministérielles dès 1984. L'université de Metz a bénéficié de seize créations de postes d'enseignant en mars 1984, de cinq créations et six transformations en 1985, de huit créations ou transferts et de deux transformations en 1986, de quatre créations et six transformations en 1987. L'année 1988 verra l'université bénéficier de deux créations et de dix transformations afin de répondre à la croissance rapide de ses effectifs. Elle bénéficiera en 1989 de dix-neuf créations et de quatre transformations. Par ailleurs, la création de deux postes d'agent technique a été notifiée afin de procéder à l'intégration de personnels hors statut. Cet effort en dotation de personnel se poursuivra à la mesure des possibilités budgétaires nouvelles qui ont été dégagées pour le budget 1989. En matière de construction, la discussion du contrat de plan devrait permettre de déboucher sur la réhabilitation des laboratoires de la faculté des sciences, la création d'un département de statistiques et de traitement des données sur le site de Queuleu, ainsi que le relogement de l'URF de langues vivantes. Ces opérations pourraient être complétées par la réalisation d'un restaurant universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5482

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3297